



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Avril 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 20 Qui ont pris part au vote : 25 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 30..03.2023 <u>Date d'affichage</u> 30..03.2023</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Brigitte WAMBRE, ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Jocelyne MALFIGAN, Ms Bernard DELEMER, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à Mme Bernadette DEHAENE, Mme Audrey VERHAEGHE à M. Serge BEAREZ, Mme Sylvie ROUSSELLE à Mme Valérie GOUPY, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS ; SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 27/2023/CM/CM

Objet : Modification des tarifs des photocopies applicables au public et aux associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération 33-2021-CM-CM du 21 juin 2021 fixant la tarification des copies faites au public et aux associations et informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de fixer les tarifs, comme ci-dessous, pour l'année 2023 :

Tarifs des photocopies applicables au public et aux associations	tarifs 2021	Propositions 2023
		tarifs
Copie à destination du public		
Recto simple noir et blanc - A4	0,25 €	0,28 €
Recto simple noir et blanc - A3	0,30 €	0,33 €
Recto simple couleur - A4	0,30 €	0,33 €
Recto simple couleur - A3	0,35 €	0,39 €
Recto Verso noir et blanc - A4	0,30 €	0,33 €
Recto Verso noir et blanc - A3	0,35 €	0,39 €
Recto Verso couleur - A4	0,35 €	0,39 €
Recto Verso couleur - A3	0,40 €	0,44 €
Copie à destination des associations		
Recto simple noir et blanc - A4	0,05 €	0,06 €
Recto simple noir et blanc - A3	0,10 €	0,11 €
Recto simple couleur - A4	0,10 €	0,11 €
Recto simple couleur - A3	0,20 €	0,21 €



Recto Verso noir et blanc - A3	0,08 €	0,08 €
Recto Verso noir et blanc - A3	0,15 €	0,15 €
Recto Verso couleur - A4	0,15 €	0,17 €
Recto Verso couleur - A3	0,30 €	0,33 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- De fixer comme ci-dessus les tarifs pour l'année 2023
- De dire que cette nouvelle tarification sera applicable à compter du 15 avril 2023 et sera revue chaque année
- De dire que ces sommes seront encaissées sur la régie de recette ouverte à cet effet

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 25 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claude MERLY